

CGV-090425

UNIVERSITÉ DE MONCTON

201^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 25 avril 2009

de 8 h 30 à 12 h 15

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Georges Arsenault	Atlantique (IPE)	Gaston Poitras	Extérieur des régions
Pauline Banville-Pérusse	Nord-Ouest	André G. Richard	Sud-Est
Lise Bastarache	Extérieur du NB (Candiac)	Ivan Robichaud	Nord-Est
Michèle L. Caron	Professeure (Moncton)	Tina Robichaud	Étudiante (Moncton)
Jeannot Castonguay, président	Nord-Ouest	Pauline Roy	Nord-Est
Louis R. Comeau, chancelier	U de M	Gabrielle Vienneau	Étudiante (Edmundston)
Léandre Cormier	Sud-Est	<u>Invités et invitées</u>	
Annie C. Daneault	Nord-Ouest	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Liette Dumas-Sluyter	Extérieur du NB (Ottawa)	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Jean-Guy Finn	Extérieur des régions	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Pierrette Fortin	Professeure (Edmundston)	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)	Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Louis Léger	Sud-Est		
Pascale LePage	Étudiante (Shippagan)		
Roseline Paulin	Association des anciens anciennes et amis (Shippagan)		

ABSENCES MOTIVÉES : Paul-Émile Benoit, Conrad Ferguson, Guilda Landry, Hermel Landry, Vaughne Madden et Mario Thériault

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	
3.	ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
4.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	4
7.	CORRESPONDANCE	5
8.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-081206, CGV-090202 ET CGV-090325 ...	5
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	5
10.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	5
11.	BUDGET 2009-2010 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	6
12.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-090216 ET CEX-090323	6
13.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)	6
13.1	CEX-090216	6
13.1.1	Campus recherche et développement	6
13.2	CEX-090323	7
13.2.1	Doyen des études - Campus d'Edmundston	7
13.2.2	Directeur général de l'Éducation permanente	8
13.2.3	Dossier de la FÉÉCUM, Michel Blanchard et autres	8
13.2.4	Campus Recherche et Développement	8
14.	PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE UNIVERSITAIRE (PAIU)	8
15.	SUIVIS DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-0090306	9
15.1	Musique	9
15.2	Abolition du CICLEF	13
16.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-090202	13
17.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	13
18.	PLAN TRIENNAL DE RECRUTEMENT ET D'APPUI À LA RÉUSSITE DES ÉTUDES ...	13
19.	COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK	14
20.	NÉGOCIATIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE (APAPUM)	15
21.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	15
22.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	15
23.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	16
24.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	16
25.	AFFAIRES NOUVELLES	16
26.	PROCHAINE RÉUNION	16
27.	CLÔTURE	16

DOCUMENTS	17
Document A : Ordre du jour adopté	A(1)
Document B : Rapport du recteur et vice-chancelier	B(1-16)
Document C : Budget 2009-2010 de l'Université de Moncton	C(1-44)
Document D : Procès-verbal CCJ-090202	D(1-42)
Document E : Plan triennal de recrutement et d'appui à la réussite des études 2009-2012	E(1-85)
Document F : Points saillants de l'entente avec l'APAPUM	F(1-2)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

8 h 33 : le président souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte. Il donne la liste des personnes excusées. Il s'agit de la 201^e séance du Conseil des gouverneurs.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président demande aux membres d'avoir une pensée pour les personnes suivantes qui sont décédées récemment :

- ▶ **Ahmed Ben-Hassine**, décédé le 11 décembre 2008. Il était un professeur à la retraite de l'Université de Moncton, Campus de Moncton.
- ▶ **Gérard Étienne**, décédé le 14 décembre 2008. Il était un professeur à la retraite de l'Université de Moncton, Campus de Moncton.
- ▶ **Georges François**, décédé le 1^{er} janvier 2009. Il était un professeur à la retraite de l'Université de Moncton, Campus de Moncton.
- ▶ **Patrick Gingras**, décédé le 8 janvier 2009. Il était chercheur senior à l'Institut canadien de recherche en politiques et administration publiques à l'Université de Moncton, Campus de Moncton.
- ▶ **Jean-Guy Dumas**, décédé le 15 février 2009. Il était le père de Liette Dumas-Sluyter.
- ▶ **Ghislain Clermont**, décédé le 24 février 2009. Il était un professeur à la retraite de l'Université de Moncton, Campus de Moncton.
- ▶ **Omer Goguen**, décédé le 1^{er} mars 2009. Il était un employé à la retraite de l'Université de Moncton, Campus de Moncton.
- ▶ **Yvette Cormier**, décédée le 18 mars 2009. Elle était une employée du service alimentaire Sodexo à l'Université de Moncton, Campus de Moncton.
- ▶ **John Dalgleish**, décédé le 23 mars 2009. Il était un employé à la retraite de l'Université de Moncton, Campus de Moncton.
- ▶ **Norbert Benoit**, décédé le 28 mars 2009. Il était le frère de Paul-Émile Benoit.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à Pascale LePage, étudiante au Campus de Shippagan.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Ajout de la rubrique 15 : *Abolition du CICLEF*
Point 20 : pour décision au lieu de « information ».

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)**R : 01-CGV-090425**

Jean-Guy Finn, appuyé par Lise Bastarache, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

Aucune.

8. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-081206, CGV-090202 ET CGV-090325Correction au procès-verbal CGV-081206

Page 15, point 16, premier paragraphe, troisième ligne, il faut lire : ...sur un pied d'égalité...

R : 02-CGV-090425

Gaston Poitras, appuyé par Georges Arsenault, propose :

« Que les procès-verbaux CGV-081206, CGV-090202 et CGV-090325 soient adoptés tels que corrigés. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucune.

10 . RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document B, p. 1-16

Le recteur et vice-chancelier présente son rapport qui porte sur les points suivants : a) dossiers prioritaires (Budget et planification financière; état des régimes de pensions; négociations des conventions collectives; constructions et infrastructures; programme des langues officielles en enseignement (LOE); consortium national de formation en santé - phase III; campus Recherche et Développement; Centre de formation médicale du N.-B. (CFMNB); groupe de concertation au Nord-Est; projet éducatif de cohabitation au Campus d'Edmundston; projets de rénovations majeurs au pavillon Simon-Larouche; évaluation des programmes; reconfiguration des programmes; M.B.A. délocalisé; subventions de recherche; réussite universitaire; recrutement étudiant; anciens et développement; et sports universitaires et tournois scolaires); b) activités, distinctions et événement divers (recherche, publications, création; reconnaissances, prix et mérites).

R : 03-CGV-090425

Ivan Robichaud, appuyé par Louis Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

11. BUDGET 2009-2010 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Voir le Document C, p. 1-44

La présidente du Comité de finance, Lise Bastarache, explique que le Comité a étudié le budget 2009-2010 en tenant compte du principe directeur et des paramètres du budget adoptés par le Conseil des gouverneurs (CGV-081206). Elle rappelle que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé, dans son budget 2009-2010, un gel des droits de scolarité qui servira à alléger l'endettement des étudiantes et des étudiants. De plus, elle rappelle l'importance du gel de la subvention provinciale et de l'impact du déficit de continuité des régimes de pension de l'Université de Moncton.

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente le principe directeur, les faits saillants, le sommaire et les tableaux du document. Il explique que le budget 2009-2010 n'atteint pas l'objectif du principe directeur approuvé par le Conseil des gouverneurs à sa réunion du 6 décembre 2008. Le Campus de Moncton affiche un déficit de 388 551 \$ (25,9 %) du solde reporté, le Campus d'Edmundston prévoit un déficit de 60 450 \$ (20,6 %) de son solde reporté et le Campus de Shippagan anticipe un déficit de 104 450 \$ (14,6 %) du solde reporté. À noter que le défi budgétaire de 2009-2010 provient en partie du déficit de continuité. Globalement, l'Université de Moncton prévoit un déficit de 553 451 \$ (22,1 %) pour l'année 2009-2010.

Les points suivants ont été soulevés :

- ▶ Le budget 2009-2010 est différent de celui des dernières années. Malgré des programmes d'infrastructure intéressants qui tentent de stimuler l'économie, les trois prochaines années s'annoncent plus difficiles.
- ▶ Dans les frais afférents, on note une augmentation de 100 % pour les activités et installations culturelles et sportives. Malgré cette augmentation, l'Université de Moncton demeure très compétitive si on la compare aux autres universités de l'Atlantique.

R : 04-CGV-090425

Lise Bastarache, appuyée par Louis Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2009-2010 de l'Université de Moncton tel que présenté. »

Vote sur R04 Pour 18 Contre 3 ADOPTÉE

12. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-090216 ET CEX-090323**R : 05-CGV-090425**

Roseline Paulin, appuyée par Liette Dumas-Sluyter, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux du Comité exécutif CEX-090216 et CEX-090323. »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

13. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)**13.1 CEX-090216****13.1.1 Campus Recherche et Développement**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines rappelle que, en 1995, le concept et la création d'un Parc scientifique avait été adopté. L'expérience nous a appris que ce modèle n'est pas adéquat pour le développement des terrains adjacents à la rue Morton. Suite à la fermeture du Parc scientifique en 2000, d'autres modèles ont été étudiés et le projet du campus Recherche et Développement a été élaboré. Il avait été présenté au Conseil des gouverneurs en juin 2007. Depuis ce temps, deux subventions provinciales ont

13.1.1 **Campus Recherche et Développement** (suite)

été obtenues pour faire l'étude et la mise en place d'une structure corporative. Le modèle proposé ressemble à ceux des autres campus Recherche et Développement au Canada, notamment celui de la University of British Columbia qui est une histoire à succès.

Les points suivants sont soulevés lors de la discussion :

- ▶ Les terrains de l'Université de Moncton, adjacents à la rue Morton, se situent au coeur de la ville de Moncton. Ces actifs immobiliers ne sont pas mis à contribution en ce moment malgré leur rentabilité évidente.
- ▶ Le mandat de U de M Développement Inc. sera d'étudier les demandes de location et de voir au développement de ces terrains pour assurer des retombées positives. U de M Développement Inc. aura le mandat de louer des terrains en donnant la préférence aux baux à moyen et long termes.
- ▶ Le rôle de U de M Développement Inc. sera de faire les études au niveau des voies, rues, égouts, bref les questions liées à l'urbanisme et de trouver de bons locataires.
- ▶ U de M Développement Inc. permettra d'exploiter au maximum les actifs de l'Université de Moncton. Tel que structuré, U de M Développement Inc. fera rapport au Conseil des gouverneurs comme il se doit.

Un gouverneur demande si le Conseil des gouverneurs aura un mot à dire sur le choix des locataires. Le recteur et vice-chancelier explique que l'on devra définir les étapes sur le type de locataire que nous voulons et les conditions générales des baux.

Une gouverneur se dit préoccupée par rapport à l'imputabilité et l'application de la *Loi sur les langues officielles*. Le recteur et vice-chancelier indique que l'Université de Moncton est une université de langue française et fonctionne en français.

R : 06-CGV-090425

Lise Bastarache, appuyée par Annie C. Daneault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création de la corporation U de M Développement Inc. »

Vote sur R06 Pour 20 Contre 1 ADOPTÉE

Michèle L. Caron demande de noter son vote *contre* au procès-verbal.

Question de privilège : Michèle L. Caron pose une question de privilège. Le président lui donne la parole. Elle indique que le ton de la discussion n'est pas approprié et que l'on nie la responsabilité du Conseil des gouverneurs. Le recteur et vice-chancelier explique qu'il s'agit de donner des outils appropriés à l'Université de Moncton pour le bénéfice de celle-ci. Il rappelle qu'il est préférable pour l'institution de développer ce terrain plutôt que de laisser à d'autres la question du développement.

13.2 **CEX-090323**

13.2.1 **Doyen des études - Campus d'Edmundston**

R : 07-CGV-090425

Yvon Fontaine, appuyé par Pierrette Fortin, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Jacques Paul Couturier** au poste de doyen des études au Campus d'Edmundston pour un deuxième mandat de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2014. »*

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

13.2.2 Directeur général de l'Éducation permanente

R : 08-CGV-090425

Yvon Fontaine, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Patrick Maltais** au poste de directeur général de l'Éducation permanente pour un deuxième mandat de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2014. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

13.2.3 Dossier de la FÉÉCUM, Michel Blanchard et autres

Le recteur et vice-chancelier explique que monsieur Michel Blanchard a signé les documents juridiques nécessaires pour faire lever l'injonction à son endroit depuis 1970. Les documents ont été acheminés au bureau de la greffière et seront déposés à la cour dans les meilleurs délais.

En guise de reconnaissance et de paix, monsieur Blanchard a remis à tous les membres du Conseil des gouverneurs son dernier CD intitulé *Il était une fois à Caraquet - Miel et Magenta*.

Le recteur et vice-chancelier indique qu'il est très satisfait du dénouement de ce dossier et remercie Jean-Marie Nadeau, président de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et Lynne Castonguay, secrétaire générale, pour leur travail dans ce dossier.

13.2.4 Campus Recherche et Développement

Au sujet des nominations au conseil d'administration de U de M Développement Inc., une proposition sera présentée au Conseil des gouverneurs suite à l'incorporation de U de M Développement Inc.

Pause de 10 h 18 à 10 h 31.

14. PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE UNIVERSITAIRE (PAIU)

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente la liste des projets approuvés en fonction du Programme d'amélioration de l'infrastructure universitaire (PAIU). Six projets ont été financés par le programme pour un montant d'environ 5 M\$. Afin d'obtenir le dernier versement du programme, le Conseil des gouverneurs doit attester que les six projets ont été complétés. Les six projets sont :

- ▶ Renouvellement et modernisation des infrastructures physiques (Campus d'Edmundston).
- ▶ Renouvellement et modernisation des infrastructures physiques, Pavillon Léopold-Taillon (Campus de Moncton).
- ▶ Renouvellement et modernisation des bouilloires pour la centrale thermique, La Chaudière (Campus de Moncton).
- ▶ Entretien majeur à l'enveloppe du bâtiment, Pavillon Jeanne-de-Valois et Pavillon Rémi-Rossignol.
- ▶ Entretien majeur des infrastructures physiques, CEPS Louis-J.-Robichaud (Campus de Moncton).
- ▶ Renouvellement et modernisation des infrastructures physiques (Campus de Shippagan).

14. PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE UNIVERSITAIRE (PAIU)
(suite)

R : 09-CGV-090425

Pauline Banville-Pérusse, appuyée par Léandre Cormier, propose :

Attendu que le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, dans sa lettre du 26 juin 2007, a approuvé le financement de 5 040 910 \$ pour l'Université de Moncton dans le cadre du Programme d'amélioration de l'infrastructure universitaire (PAIU).

Attendu que le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, dans sa lettre du 22 août 2008, a ajouté un financement additionnel de 21 917 \$ pour le même programme.

Attendu que les projets d'infrastructure ont été complètement terminés à l'intérieur de l'échéancier prévu.

Attendu que, suite à l'achèvement des projets, l'Université doit présenter son rapport final au ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail afin de réclamer le 20 % du montant total retenu par le Ministère.

« Que le Conseil des gouverneurs approuve et atteste que les projets mentionnés en annexe ont été complétés tels que présentés au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail dans la lettre du 29 janvier 2009 et que l'Université de Moncton fasse les démarches nécessaires pour réclamer la somme restante de 1 030 099 \$ permise dans le cadre du PAIU. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

15. SUIVI DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-090306

15.1 Musique

Six programmes ont fait l'objet d'une évaluation par le professeur Raymond Ringuette de l'Université Laval. Il s'agit des programmes suivants : Année préparatoire, Baccalauréat en musique (général), Baccalauréat en musique (interprétation), Baccalauréat en musique (enseignement), Mineure en musique et Concentration en musique dans le cadre du Baccalauréat ès arts multidisciplinaire.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que l'évaluateur est élogieux envers l'Université et ses installations, de façon générale, et à l'endroit du Département de musique et de la Faculté des arts et des sciences sociales, en particulier. L'évaluateur souligne la qualité du corps professoral et la qualité des programmes.

Le Comité conjoint de la planification a demandé des renseignements complémentaires au sujet du programme de l'Année préparatoire. Le Comité est d'avis que l'on maintienne temporairement ce programme et que l'on donne le mandat au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche d'examiner les diverses options pour assurer une formation adéquate aux étudiantes et aux étudiants qui ont besoin de cette formation avant d'entreprendre des études universitaires.

15.1 **Musique** (suite)**R : 10-SAC-090306**

Michèle L. Caron, appuyée par Annie C. Daneault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :

GÉNÉRAL**RECOMMANDATION 1**

Que les programmes de Baccalauréat en musique (général), Baccalauréat en musique (interprétation), Baccalauréat des cours de musique-Baccalauréat en éducation, Concentration en musique dans le cadre du Baccalauréat ès arts multidisciplinaire et Mineure en musique soient maintenus et modifiés, s'il y a lieu, en tenant compte des recommandations appropriées ci-dessous.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département de musique offrent à la communauté universitaire des cours de formation générale en musique dispensés en groupe (Initiation à la musique et Histoire de la musique) pouvant servir d'éléments de formation générale dans les autres programmes de premier cycle, ainsi que le recommande l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département de musique procèdent à la révision de leurs programmes en tenant compte des paramètres inhérents à la reconfiguration des programmes.

ANNÉE PRÉPARATOIRE**RECOMMANDATION 4**

Que la Faculté des arts et des sciences sociales maintienne temporairement le programme de l'Année préparatoire, que l'on donne le mandat au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche d'examiner les diverses options qui assureraient une formation adéquate aux étudiantes et aux étudiants nécessitant d'une formation complémentaire en musique avant d'entreprendre des études universitaires en musique et qu'il fasse rapport au Sénat académique du mois de mars 2010.

BACCALAURÉAT EN MUSIQUE (GÉNÉRAL)**RECOMMANDATION 5**

Que la Faculté des arts et des sciences sociales donne suite aux modifications mineures proposées dans le rapport d'autoévaluation du Département en ce qui a trait, entre autres, aux cours de Piano fonctionnel et d'Histoire de la musique dans le cadre du programme de Baccalauréat en musique (général), ainsi que le recommande l'évaluateur externe.

15.1 **Musique** (suite)

R : 10-SAC-090306 (suite)

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des arts et des sciences sociales envisage dans les années à venir l'élargissement de la formation en musique en tenant compte des nouvelles réalités qui se profilent à l'aube du 21^e siècle, notamment, les nouveaux créneaux comme le jazz et les nouvelles technologies musicales, tel que le recommande l'évaluateur externe.

BACCALAURÉAT EN MUSIQUE (INTERPRÉTATION)

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté des arts et des sciences sociales insère dans le programme de Baccalauréat en musique (interprétation) un cours de pédagogie instrumentale afin de mieux préparer les diplômées et les diplômés de ce programme à l'enseignement privé, comme il est recommandé par l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 8

Que la Faculté des arts et des sciences sociales étudie la faisabilité des changements proposés par le Département dans le rapport d'autoévaluation relativement à l'enseignement de l'instrument principal et à la participation aux différents ensembles du Département en tenant compte des remarques de l'évaluateur à ce sujet.

RECOMMANDATION 9

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département revoient le nombre de minutes par semaine consacré à l'enseignement instrumental individuel et que l'on fasse les ajustements nécessaires en fonction de ce qui se fait dans les autres programmes universitaires et qu'un rapport soit soumis au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard au début mai 2009 en prévision des charges de travail professorales de 2010-2011.

BACCALAURÉAT EN MUSIQUE-BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION

RECOMMANDATION 10

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, conjointement avec la Faculté des sciences de l'éducation, étudie la possibilité d'enrichir les cours de didactique de la musique au primaire dans le cadre du Baccalauréat en musique-Baccalauréat en éducation, tel qu'il est suggéré par l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 11

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, conjointement avec la Faculté des sciences de l'éducation, examine les suggestions provenant des intervenantes et des intervenants du milieu scolaire relativement à la place du chant ainsi que du jazz, de l'improvisation et à la création artistique dans la formation en musique des futures enseignantes et des futurs enseignants en milieu scolaire, ainsi que le propose l'évaluateur.

15.1 **Musique** (suite)

R : 10-SAC-090306 (suite)

ENSEIGNEMENT**RECOMMANDATION 12**

Que la direction du Département réunisse les titulaires des cours de Solfège et dictée de même que Théorie I et II pour assurer une meilleure intégration et une meilleure continuité dans leurs formules pédagogiques et leurs critères d'évaluation, tel qu'il est recommandé par l'évaluateur externe.

CORPS PROFESSORAL**RECOMMANDATION 13**

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département préparent un plan de déploiement des ressources professorales qui tient compte des changements proposés (réduction du nombre de minutes par semaine consacrée à l'enseignement instrumental individuel) et des modifications aux programmes inhérentes à la reconfiguration des programmes.

RESSOURCES MATÉRIELLES**RECOMMANDATION 14**

Que le Département de musique présente à la Faculté des arts et des sciences sociales et à la direction de l'Université, lors de l'exercice budgétaire annuel, les besoins financiers nécessaires à l'entretien de l'équipement et au remplacement des instruments désuets.

RECOMMANDATION 15

Que le Département de musique explore avec la direction de la Bibliothèque Champlain les moyens les plus appropriés de rendre accessible aux étudiantes et aux étudiants la documentation spécialisée en musique en s'inspirant des suggestions de l'évaluateur externe.

RECRUTEMENT**RECOMMANDATION 16**

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec la Faculté des sciences de l'éducation et le Bureau de liaison, fasse la promotion du nouveau programme de Baccalauréat en musique-Baccalauréat en éducation et développe une stratégie de recrutement afin d'attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants dans ce programme dans le but de répondre aux besoins du milieu.

RECOMMANDATION 17

Que le Département de musique, en collaboration avec le Bureau de liaison, élabore un plan stratégique de promotion et de recrutement pour ses autres programmes de musique. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

15.2 **Abolition du Centre international de la common law en français (CICLEF)**

À la suite de la création de l'Observatoire international des droits linguistiques en décembre 2008, la Faculté de droit souhaite abolir le Centre international de la common law en français (CICLEF). Le CICLEF, pendant vingt ans, a été au coeur de plusieurs projets importants. Avec le départ du conseiller scientifique et de la directrice adjointe, la Faculté de droit souhaite donner un nouvel élan aux activités de recherche en ciblant davantage le domaine des droits linguistiques. À noter que le fond de dotation du CICLEF a été transféré à l'Observatoire international des droits linguistiques. Le Sénat académique a donné son aval à l'abolition du CICLEF.

R : 11-CGV-090425

Michèle L. Caron, appuyée par Jean-Guy Finn, propose :

« Que le Centre international de la common law en français (CICLEF) de la Faculté de droit soit aboli. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

16. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-090202**

Voir le Document E, p. 1-42

R : 12-CGV-090425

Yvon Fontaine, appuyé par Annie C. Daneault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ-090202. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

17. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)**

La question du Doctorat en psychologie (profil professionnel) reviendra à la prochaine réunion.

18. **PLAN TRIENNAL DE RECRUTEMENT ET D'APPUI À LA RÉUSSITE DES ÉTUDES**

Voir le Document F, p. 1-84

Invitée et invité : Linda Schofield et Denis Boucher

La directrice générale des relations universitaires, madame Linda Schofield et le responsable du recrutement, monsieur Denis Boucher, présentent le document intitulé *Plan triennal de recrutement et d'appui à la réussite des études 2009-2012*. À l'aide de diapositives électroniques, madame Schofield présente les stratégies de recrutement dans les écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble des marchés cibles. Elle attire l'attention du Conseil des gouverneurs au tableau 2.4, tableau qui présente les objectifs de recrutement selon les marchés visés pour les cinq prochaines années pour l'ensemble de l'Université de Moncton. Considérant qu'il s'agit de projections réalistes, elle explique que l'on prévoit une diminution des effectifs étudiants dans les marchés traditionnels au Nouveau-Brunswick. D'autre part, l'on prévoit une augmentation dans les effectifs étudiants à l'international. Malgré ces variations, le taux de pénétration est demeuré sensiblement le même, soit un pourcentage d'environ 30 % dans le marché traditionnel et 10 % dans le marché international. À noter que le taux de pénétration de 30 % figure parmi les meilleurs au Canada.

18. PLAN TRIENNAL DE RECRUTEMENT ET D'APPUI À LA RÉUSSITE DES ÉTUDES (suite)

Les membres du Conseil des gouverneurs soulèvent les points suivants :

- ▶ Un recrutement en Alberta, ciblé sur les personnes âgées entre 18 et 25 ans, natives de la région Atlantique, pourrait avoir des retombées positives.
- ▶ L'attrait de l'Université de Moncton est sa petite taille, le ratio professeur/étudiant qui est l'un des meilleurs au Canada et l'accueil des étudiantes et des étudiants.
- ▶ Le nouveau site Web de l'Université de Moncton vise surtout le recrutement des étudiantes et des étudiants. Les parents sont mieux informés et le site est plus accueillant.
- ▶ L'Université de Moncton poursuit son étude des nouvelles technologies et des nouveaux logiciels disponibles sur le marché afin d'améliorer la dissémination des informations.
- ▶ La compétition entre les universités canadiennes est plus importante depuis quelques années. Les universités sont présentes dans les écoles secondaires, répondent rapidement aux demandes d'admission des étudiantes et des étudiants et offrent des bourses relativement importantes.
- ▶ La compétition sur le marché est à un point tel qu'il faut personnaliser le contact avec les étudiantes et les étudiants. Des lettres d'accueil, écrites à la main et envoyées par courrier, sont très populaires auprès des jeunes.
- ▶ Il faut cultiver les relations et les rapprochements avec les écoles secondaires et les collèges communautaires.
- ▶ Le bureau du recrutement étudie la possibilité d'avoir un kiosque d'information sur le site du Congrès mondial acadien. Les pourparlers sont en cours.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente l'impact des stratégies mises en place en 2008-2009 pour assurer la réussite des étudiantes et des étudiants dans leurs études. Il présente un bilan des activités 2008-2009 (colloque annuel, demande de subvention LOE, étude des besoins, sondage *Comment ça va?*, etc.) et un survol des stratégies de recrutement et de rétention pour les études à temps partiel (2009-2012). Il explique que pour les étudiantes et les étudiants en première année, le taux de rétention anticipé pour l'année 2007-2008 était de 79,0 %. Le taux obtenu était de 76,4 %, soit un écart de -2,6 %. Pour les étudiantes et les étudiants en deuxième année et plus, le taux anticipé était de 90,3 % et le taux de rétention obtenu a été 90,2 % pour l'année 2007-2008, soit le plus haut taux de rétention depuis dix ans. Au total, toute catégorie confondue, l'Université de Moncton a obtenu un taux de rétention de 87,1 % pour l'année 2007-2008.

Au sujet des objectifs triennaux pour l'Éducation permanente, au cours de l'année 2007-2008, l'Éducation permanente enregistrait plus de 1700 inscriptions dans les cours offerts à distance, ce qui représente une augmentation de 40 % des inscriptions dans les cours offerts à distance par rapport à l'année précédente. Dans l'ensemble, les stratégies proposées tiennent compte des défis dont fait face l'Éducation permanente. Il y a lieu de penser que l'essor des nouvelles technologies de communication et de l'information permettra d'augmenter la diffusion des programmes d'études supérieures sur un plus vaste territoire.

19. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le recteur et vice-chancelier présente un sommaire des activités qui ont eu lieu durant les dernières semaines dans le dossier de l'éducation postsecondaire.

Annonce à Shippagan : La mise sur pied du Groupe de concertation sur l'éducation postsecondaire francophone du Nord-Est a été annoncée à Shippagan le 6 avril 2009 en compagnie de l'honorable Donald Arseneault, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la

19. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

Formation et du Travail et de l'honorable Hédard Albert, ministre responsable de la Francophonie et ministre du Mieux-être, de la Culture et du Sport. Un montant de 225 000 \$ a été annoncé pour, entre autres, l'aménagement d'un bureau et l'embauche du personnel. Le siège social sera situé dans des locaux au Campus de Shippagan.

Projet éducatif de cohabitation à Edmundston : Le projet éducatif de cohabitation entre le campus d'Edmundston et le collège communautaire avance bien. Un conseiller juridique a été embauché pour élaborer un bail. Une étude de circulation est en cours et les pourparlers se poursuivent au sujet de la chaufferie et de la gestion des espaces communs.

Groupes de travail : Suite au dépôt du budget provincial en mars 2009, des groupes de travail ont été mis sur pied pour mettre en œuvre les mesures prioritaires. Un montant de 6 M\$ avait été annoncé. Une réunion a eu lieu le 17 avril 2009 où les quatre vice-recteurs de l'Université de Moncton, ceux des autres universités du Nouveau-Brunswick et des membres des collèges communautaires ont commencé l'étude de ces mesures.

20. NÉGOCIATIONS DES CONVENTIONS COLLECTIVES (APAPUM)

Voir le Document G, page 1-2

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente les points saillants de la nouvelle entente entre l'Université de Moncton et l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton (APAPUM). Dans un premier temps, la convention actuelle sera prolongée aux mêmes termes et conditions, du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2009, avec une augmentation à l'échelle salariale de 4 %. Dans un deuxième temps, la nouvelle entente, d'une durée de quatre ans (2009-2013), prévoit une augmentation de 5,0 % à l'échelle sur l'ensemble de l'entente.

R : 13-CGV-090425

Lise Bastarache, appuyée par André G. Richard, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs ratifie l'entente conclue entre l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton (APAPUM) et l'Université de Moncton et autorise le recteur et vice-chancelier à signer l'entente collective qui en découle. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

21. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le Comité de gouvernance ne s'est pas réuni depuis la dernière réunion du Conseil des gouverneurs.

22. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE

Le Comité de finance s'est rencontré à deux reprises, soit le 16 février et le 30 mars 2009. Lors de la réunion du 16 février, le Comité a discuté surtout des points suivants :

- ▶ Les régimes de retraite : la présidente a rappelé que l'on pourrait faire face à un déficit de continuité assez important; la présidente a aussi rappelé que la présidente de l'ABPPUM avait déposé un grief par rapport à la question de l'augmentation à 9 % des cotisations.
- ▶ Projets d'infrastructure : le Comité a discuté du Programme d'entretien différé des universités (PEDU), des travaux nécessaires dans les résidences et de la piscine communautaire à Shippagan.

22. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE (suite)

- ▶ Négociations : le Comité a discuté des négociations en cours avec l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton (APAPUM), l'Association des employés de l'Université de Moncton (AEUM) et le nouveau syndicat composé des chargées et des chargés de cours.

Lors de la réunion du 30 mars 2009, le Comité a discuté surtout des points suivants :

- ▶ Budget provincial 2009-2010.
- ▶ Budget de l'Université de Moncton 2009-2010.
- ▶ Négociations avec les trois syndicats : APAPUM, AEUM, chargées et chargés de cours.

23. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Liette Dumas-Sluyter, membre du Comité de vérification, explique que le Comité s'est réuni le 10 février 2009. La réunion a porté sur les suivis quant aux régimes de retraite, à la politique de dépense des fonds de dotation et le nouveau mandat du Comité de vérification qui sera présenté à la prochaine réunion du Comité de gouvernance.

24. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Le président du Comité de placement, André G. Richard, explique que le Comité s'est réuni le 16 février 2009. Il s'agit de la réunion annuelle où les membres rencontrent les gestionnaires. Tel que mentionné dans le rapport du recteur et vice-chancelier au point 10 de l'ordre du jour, les gestionnaires sont d'avis que la contre-performance des marchés financiers au cours de la dernière année a provoqué une perte de l'avoir dans les deux caisses de retraite.

25. AFFAIRES NOUVELLES

25.1 Remerciements

Le président remercie Gabrielle Vienneau, étudiante au Campus d'Edmundston, qui en est à sa dernière réunion.

26. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le 13 juin 2009 à Shippagan.

27. CLÔTURE

La séance est levée à 12 h 15.

Contresigné le

Jeannot Castonguay, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale